

Mme Agnès BUZYN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

Objet : préavis de grève

Paris Le 6 février 2018,

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national pour le 14 février 2018 (*En ce qui concerne les salarié-e-s soumis à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre les salarié-e-s en amont et en aval de ces journées.*)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, Ehpad, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...

-aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

-aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- Le refus des recours aux appels à projet par les collectivités territoriales afin de financer les associations
- L'arrêt de l'expérimentation des Contrats à Impact Social
- La défense et l'amélioration des Conventions Collectives de nos secteurs
- L'abandon du projet de ré-ingénierie de l'ensemble des métiers du social
- La revalorisation statutaire et salariale pour toutes et tous
- La reconnaissance immédiate au niveau licence à minima des Diplômes d'État validés par 3 années de formation
- Le reclassement en catégorie A type des Assistants.e.s Sociaux, Educatrices-teurs PJJ, Educatrices-teurs Spécialisé-es, Educatrices-teurs Techniques spécialisé-es, Educatrices-teurs de Jeunes Enfants et Conseillères-iers en Economie Sociale et Familiale ainsi que la traduction dans les Conventions Collectives pour le privé
- Pour le secteur public, un véritable déroulement de carrière en catégorie A pour toutes et tous Conseiller-es Socio-Educatives-tifs
- Des moyens pour les établissements de formation afin de pouvoir exercer correctement leurs missions avec des financements pour les étudiant-es indispensables pour le paiement des gratifications de stage
- Des politiques sociales à hauteur des besoins de la population, quels que soient leurs lieux d'habitation





Fédération SUD Santé Sociaux

- Des moyens humains en personnels diplômés dans l'ensemble des établissements et services médico-sociaux
- Retrait des lois travail 2016 et 2017

En vous souhaitant bonne réception, acceptez Madame la ministre, nos sincères salutations.

Pour la fédération SUD Santé Sociaux,
Jean Vignes, Secrétaire Général

